



M e s s a g e d u p r é s i d e n t

Intégration des élèves et plan d'action de la Ministre Courchesne

La Presse présentait au cours des derniers jours, des articles sur les difficultés reliées à l'intégration et je me disais qu'il n'y a pas que les élèves qui sont en difficulté... Enseignantes et enseignants, nous sommes aussi dans le bain de l'intégration jusqu'au cou et la lourdeur de la tâche se fait de plus en plus sentir. L'onde de choc se répercute du préscolaire jusqu'à l'éducation des adultes et à la formation professionnelle où on réclame, là aussi, des services.

D'après la Ministre Courchesne, ce n'est pas une question d'argent; il paraît que la solution se trouve dans l'organisation du travail, dit-elle et je cite : « *Comment ça se fait qu'après 1,5 milliard d'investissements, il y a toujours autant de difficultés? La réponse c'est l'organisation du travail* »

Nous disons qu'il y a une tendance lourde d'intégration venant du ministère de l'Éducation des Loisirs et des Sports pour l'intégration des élèves HDAA dans nos classes qui a fait passer le nombre d'élèves intégrés de 67 982 élèves pour l'année 2001-2002 à 93 293 élèves l'an passé.

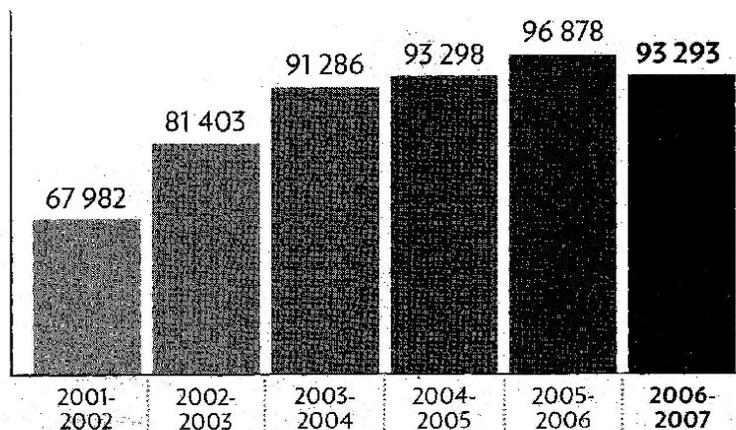
Il y a d'abord des mesures financières qui amènent les commissions scolaires à intégrer, comme la mesure 30053 qui sert à mieux encadrer l'intégration des EHDAA en classe régulière. Il y a ensuite la loi de l'instruction publique qui, à l'article 235, demande aux commissions scolaires de produire une politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves HDAA qui assure leur intégration harmonieuse dans une classe ou un groupe régulier. Pour terminer, les dispositions nationales ont changé radicalement l'approche EHDAA. Auparavant, on identifiait sous forme de code les élèves en difficultés et cette identification générait des services ou une pondération. Maintenant, nous avons une limite financière fixe et on parle d'élèves à risque.

Le principe de l'intégration est louable, mais les limites ont été franchies depuis belle lurette.

☉ *On voit un exode d'élèves des écoles publiques vers les écoles privées.*

- ⊙ *On voit des élèves violents envers les enseignants et leurs pairs qui sont intégrés en classe régulière.*
- ⊙ *On voit des élèves avec des retards tellement marqués qu'on ne les inclut pas dans la moyenne de groupe lors des évaluations.*
- ⊙ *On voit des élèves qui sont ralentis dans leurs apprentissages pour permettre à d'autres de suivre, le fameux nivellement par le bas.*
- ⊙ *On voit des enseignantes et des enseignants qui ne savent trop que faire entre suivre le programme et s'adapter à une classe hétérogène.*
- ⊙ *On voit des enseignantes et des enseignants exténués et tannés de faire de la discipline constamment.*

Nombre d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation d'apprentissage intégrés en classe ordinaire



SOURCE: MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT

Nous espérons que le plan d'action de la ministre Courchesne, qui sera présenté ce printemps, ne sera pas de nature cosmétique. Beaucoup d'élèves sont desservis par ce principe d'intégration à tout prix. Les grandes théories d'enseignement différencié ne tiennent pas la route lorsqu'on nous parle d'élèves qui ont plus de deux ans de retard.

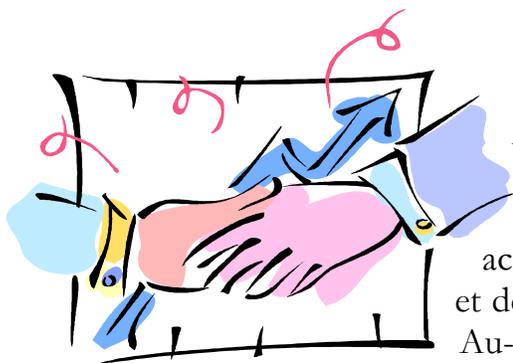
N'oublions pas que le comité EHDAA, en place dans chaque école, nous permet à cette étape de l'année (mois d'avril) de faire des recommandations pour les services que l'on désire avoir l'an prochain. Le guide syndical, qui a été remis aux membres de ce comité-école, ainsi qu'un article dans ce Syn chronique expliquent les étapes à suivre. Ceci devrait vous aider dans la préparation des recommandations au niveau de l'école. Ces recommandations sont essentielles pour le comité paritaire EHDAA qui siège au niveau des commissions scolaires.

SOMMAIRE

Message du président	1
Félicitations	3
Échange poste à poste	3
Mouvements de personnel.....	3
Conférence avec le Dr Marquis.....	4
Publicité de La Capitale, assurances générales	4
Directive des commissions scolaires concernant le transport scolaire	5
Carte de membre du SEO.....	5
EHDAA – Le chemin des services...	6
Manifestation pour la Fête des travailleurs	7

En terminant, nous vous rappelons que le Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais a invité le Dr. Serge Marquis, le mardi 15 avril à 19h. Cette activité est gratuite pour nos membres et nous vous attendons nombreux. Une soirée syndicale à ne pas manquer...

Gaston Audet, président



FÉLICITATIONS!

Au nom du conseil d'administration du Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais, il me fait plaisir de vous annoncer que monsieur Jean Legris a été élu par acclamation au poste de responsable du secteur des adultes et de la formation professionnelle de la Commission scolaire Au-Cœur-des-Vallées.

Patrick Pelletier, président d'élection

ÉCHANGE POSTE À POSTE

Une enseignante orthopédagogue qui enseigne à la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais (secteur Aylmer) désire échanger son poste pour aller travailler à la Commission scolaire des Draveurs. Si une personne est intéressée, elle peut nous contacter.



Un enseignant du champ 13 (mathématique) oeuvrant à la Commission scolaire des Draveurs désire échanger son poste et aller travailler à la Commission scolaire Au Cœur-des-Vallées (Buckingham).

Louis Belcourt, vice-président en relations de travail

MOUVEMENT DE PERSONNEL: documents

Certaines enseignantes et certains enseignants peuvent être obligés de changer d'école pour l'année scolaire 2007-2008, à la suite de l'application de la procédure d'affectation-mutation qui se déroule en mai et juin.

D'autres personnes peuvent être mises en disponibilité ou non rengagées parce que la commission scolaire a un surplus d'effectifs dans un champ d'enseignement.

Toutes ces personnes doivent conserver les documents (incluant les enveloppes) que la commission scolaire leur transmet dans le cadre du processus de sécurité d'emploi. S'il y avait motif de contestation juridique dans leur dossier, ces documents pourraient jouer un rôle important.

Louis Belcourt,
vice-président en relations de travail

À ne pas manquer Conférence avec le Dr. Serge Marquis

Le Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais a retenu les services du Dr. Serge Marquis pour une conférence qui aura lieu prochainement au club de golf Tecumseh.

Le Dr Serge Marquis est un spécialiste de la santé en milieu de travail. Il nous présentera sa conférence *Travail, sens et plaisir : et si c'était possible...* qui se prête bien au milieu scolaire. L'excellence, la performance et la réussite à tout prix sont devenues la norme dans notre société. Comment bien s'adapter aux exigences de notre métier d'enseignante et d'enseignant?



photo : Daniel Desaulniers

Quand : le mardi **15 avril 2008** - 19h00

Où : Club de Golf Tecumseh
475 St-Louis, Gatineau

Prix : **Gratuit** pour les **membres** du SEO

5\$ pour les non-membres

PUBLICITÉ DE LA CAPITALE ASSURANCES GÉNÉRALES

Dernièrement, vous avez reçu des publicités vous informant des avantages réservés aux membres des syndicats affiliés à la FAE dans le cadre de l'entente conclue avec La Capitale assurances générales. Cette entente vous permet, en tant que membre du groupe FAE, de bénéficier de réductions de primes pour vos assurances habitation et auto.

Cette entente permet à l'assureur d'entrer en contact avec les membres. Les seuls renseignements qui lui sont accessibles sont les suivants : le nom, l'adresse et les numéros de téléphone.

Cependant, si vous **NE DÉSIREZ PAS** que ces renseignements **soient communiqués à la Capitale**, ni recevoir les informations promotionnelles à la maison, vous pouvez demander que votre nom soit retiré de la liste à transmettre.

Pour ce faire, vous aurez à remplir et retourner un coupon-réponse ou encore à téléphoner au bureau du S.E.O.

VOTRE DEMANDE DU **RETRAIT DE VOTRE NOM DE LA LISTE DEVRA PARVENIR AU BUREAU DU S.E.O. AU PLUS TARD LE LUNDI 28 AVRIL 2008.**

Robert Guérin, vice-président

Directives des commissions scolaires concernant le transport scolaire

Les commissions scolaires ont apporté des précisions quant aux règles prescrites par le Ministère du transport du Québec. Ces précisions font suite à la tragédie survenue le vendredi 11 janvier dernier à Bathurst au Nouveau-Brunswick.



Il est donc primordial que chaque enseignante et enseignant se conforme aux consignes émises par la commission scolaire concernant le transport d'élève par un parent ou du personnel de l'école sinon la responsabilité personnelle pourrait être engagée.

Selon une des consignes du ministère, une enseignante ou un enseignant ne peut conduire d'élèves dans son véhicule ou dans un véhicule loué.

Gaston Audet, président

CARTE DE MEMBRE DU S.E.O.



Après avoir installé un nouveau système pour la gestion des membres et acheté une machine pour faire des cartes de membres, nous sommes à l'étape de vous remettre les nouvelles cartes qui seront valides jusqu'au mois d'octobre 2010.

Cette carte sert à vous identifier lors d'activités syndicales et lors de votes syndicaux. Nous nous proposons également d'approcher des commerçants de la région pour obtenir des rabais pour les membres du Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais. Une liste se trouvera sur le site web du SEO dans le répertoire promotions et sera disponible au début de l'année scolaire 2008-2009. Si vous connaissez des commerçants qui pourraient être intéressés à offrir des rabais à nos membres, contactez-nous à nos bureaux.

Robert Guérin,
vice-président

EHDAA-LE CHEMIN DES SERVICES

- 1^e étape : La direction demande aux enseignantes et aux enseignants d'exprimer leurs besoins quant aux services pour leurs élèves EHDAA et à risque :
- 2^e étape : La direction soumet aux membres du comité EHDAA au niveau de (8-9.05) les besoins exprimés par les enseignantes et les enseignants;
- 3^e étape : Par consensus, le comité fait des recommandations à la direction sur les besoins de services;
- 4^e étape : La direction accepte ou refuse les recommandations du comité. Si elle ne retient pas les recommandations, elle doit motiver par écrit sa décision aux membres du comité;
- 5^e étape : La direction achemine sa décision à la commission;
- 6^e étape : La commission rencontre le comité paritaire EHDAA au niveau de la commission (8-9.04). La commission informe le comité de l'ensemble des ressources disponibles et des besoins exprimés par les écoles. Le comité fait ses recommandations à la commission sur la répartition des ressources disponibles;
- 7^e étape : La commission prend ses décisions. Si elle ne retient pas les recommandations du comité paritaire, elle en indique les motifs par écrit;
- 8^e étape : La commission fait part aux écoles des décisions qu'elle a prises quant à l'octroi des ressources;
- 9^e étape : La direction de l'école convoque le comité EHDAA au niveau de l'école et lui fait part des décisions de la commission. Par consensus, le comité fait des recommandations, après si possible, une consultation des enseignantes et enseignants de l'école, à la direction sur l'organisation des services (modèles de services, critères d'utilisation et distribution des services);
- 10^e étape : La direction prend une décision. Si elle ne retient pas les recommandations du comité, elle doit motiver sa décision par écrit.

Important : Le mois d'avril est le moment tout désigné pour accomplir les démarches prévues aux étapes 1 à 4.

N.B : Lorsque la direction ne suit pas les recommandations du comité au niveau de l'école, elle doit motiver ses décisions par écrit. Les enseignantes et les enseignants membres du comité devraient remettre ces motifs aux autres enseignantes et enseignants.

N.B : Dans le cas de la mesure spéciale pour 2007-2008 « ajout de ressources pour les élèves EHDAA » (30200), tout le chemin décrit doit s'appliquer en cours d'année puisque les commissions scolaires ont été avisées de l'octroi de ressources supplémentaires après le début de l'année.

Louis Belcourt, vice-président en relations de travail

MANIFESTATION POUR LA FÊTE DES TRAVAILLEURS

OÙ : À Montréal

QUAND : le samedi **3 mai** 2008

Lors du dernier conseil fédératif, il fut adopté que la FAE participe à la manifestation nationale (CSN-FTQ-FIIQ-CSQ) du 3 mai prochain ayant pour thème "LA SANTÉ" et invite les syndicats affiliés à y participer.

Pour participer à cette manifestation, veuillez remplir le formulaire d'inscription disponible auprès de la personne déléguée syndicale de votre école ou de votre centre ou appelez-nous au bureau du SEO : 819-776-5506.

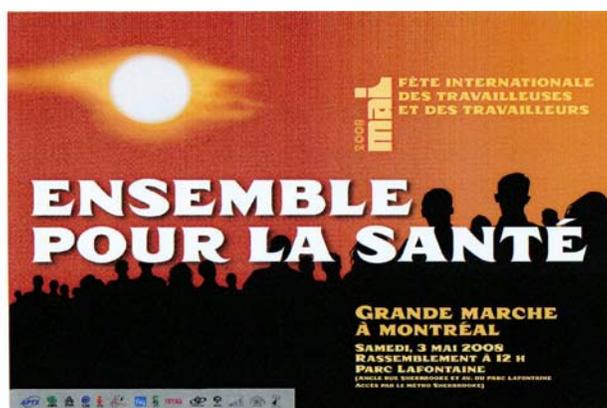
LIEUX DE DÉPART :

- 9 h 30 : Aréna Robert Guertin
- 9 h 50 : Siège administratif de la CSD (boul. Maloney)
- 10 h 10 : École St-Jean de Brébeuf (Masson-Angers)
- 10 h 40 : École secondaire Louis-Joseph Papineau (Papineauville)

Nous avons les autorisations pour utiliser les stationnements à ces endroits :

ARRIVÉE À MONTRÉAL : 12 h 30
 DÉBUT DE LA MARCHE: 13 heures
 DÉPART DE MONTRÉAL: 16 h 15

Un arrêt est prévu au retour pour le souper.



Robert Guérin, vice-président